



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibault Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2322-0013/04/2021-321PU (corr. DPC : T. Bogaert)

Réf. NOVA : 07/PFU/1796202 (corr. DU : M. De Backer)

Réf. CRMS : AA/BDG/ FRT30009_679_PUN_Neerstalle_315-323_Bempt Bruxelles, le 13/10/2021

Objet : FOREST. Chaussée de Neerstalle, 315-323. Parc du Bempt/ Parc des Trois Fontaines.

Demande de permis unique portant sur l'aménagement d'un maillage pluie dans le parc du Bempt, incluant la rénovation du grand bassin, du pont et des rocailles du Parc des Trois Fontaines, le nettoyage et le reprofilage de l'étang du Bempt, l'aménagement d'une noue végétalisée et de deux pontons sur les berges de l'étang, l'aménagement d'un nouveau système d'égouttage à la fermette du Bempt destiné à supprimer le puit perdu existant.

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 14/09/2021, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 29/09/2021.

ÉTENDUE DE LA PROTECTION



Le parc du Bempt avec sa partie classée, le parc des Trois Fontaines (extr. de Brugis), ancienne vue de l'étang des Trois Fontaines et vue actuelle

Le parc du Bempt englobe une partie classée comme site, à savoir l'ancien parc des Trois Fontaines, à l'arrière de la villa classée homonyme.

CONTEXTE

Aux abords de la villa sise au n° 327 de la chaussée de Neerstalle, l'ancien jardin des Trois Fontaines est à l'origine de la création du parc du Bempt. Ce dernier, grand jardin de style 1900, compte quelques arbres appartenant à une dizaine d'espèces différentes, dont un très bel exemplaire d'érable argenté, trois hêtres

1/5

pourpres et quelques marronniers, tilleuls, charmes, frênes et peupliers du Canada. Agrémenté de deux jolies pièces d'eau, le parc abrite aussi l'ancienne ferme dite Verheylewegen (long bâtiment en briques de plan rectangulaire d'un niveau sous bâtière), un ancien verger et un chemin de fer miniature. Les arbustes du sous-bois sont des classiques : noisetiers, sureaux, houx, lilas, rhododendrons... Dans ce quartier très urbanisé, le parc et les prairies du Bempt constituent un des rares îlots de verdure.

Le bien a fait l'objet d'un précédent PU avec avis de la CRMS pour les travaux relatifs à l'aménagement d'un jardin de plantes tinctoriales et l'installation d'une œuvre de l'artiste Tatiana Bohm (PU daté du 16/01/2020 sur base de l'avis émis en séance du 06/11/2019). Ce même PU a été retiré en date du 31/03/2020, suite à une erreur matérielle relative à la localisation du bien concerné dans le permis délivré.

DEMANDE

Le projet propose l'aménagement d'un « maillage pluie » dans le parc du Bempt, depuis la chaussée de Neerstalle à hauteur de la villa des Trois Fontaines jusqu'au boulevard de la 2^{ème} Armée Britannique, le long de la promenade verte.



9 Maillage Bempt : plan de situation - demande de P.U. (© Commune de Forest- Vivaqua)

Ce projet de maillage pluie permet l'aménagement d'une continuité verte et bleue grâce à la reprise des eaux de ruissellement provenant de l'amont (avenues Kersbeek, Bempt et Verrerie) et de la rue de Lisala, la restauration des bassins du parc des Trois Fontaines et de l'étang du parc du Bempt, la végétalisation des étangs et la conservation de zones humides. Il propose en outre d'étendre le périmètre d'inscription au réseau Nature, actuellement circonscrit au parc des Trois Fontaines, à l'entièreté du parc du Bempt. Ce projet s'inscrit dans une politique d'aménagement global visant l'intégration d'une gestion durable des eaux sur le territoire de la commune.

La création d'un maillage pluie local, ayant pour exutoire la Senne, a pour objectifs de :

- participer à la restauration du cycle de l'eau en ville en revalorisant les eaux pluviales, en revalorisant et en préservant les eaux de surface (étangs) et les masses d'eau souterraines de manière qualitative et quantitative ;
- préserver et augmenter la biodiversité en perméabilisant et végétalisant les sols, en favorisant le développement d'espèces indigènes et la création de zones d'habitats ;
- réduire les impacts des changements climatiques (inondations, sécheresse, effet d'îlot de chaleur, perte de la biodiversité...).

Le projet impliquera des abattages limités aux petits massifs arbustifs et aux petits sujets implantés dans le grand bassin du parc des Trois Fontaines.

De manière plus détaillée, le projet consistera en :

Connexion des eaux usées de la ferme de la Bempt au réseau d'égout chaussée de Neerstalle :

La gestion actuelle des eaux du bâtiment, situé dans la zone classée du Parc des Trois Fontaines, présente plusieurs problèmes. La cave est régulièrement inondée par les eaux souterraines superficielles et les eaux usées du bâtiment sont dirigées vers un puits perdu. Le projet vise à réaménager les circuits d'évacuation internes et à créer deux chambres de visite. Cela permettrait de renvoyer toutes les eaux (grises et noires) vers le réseau d'égout.

Implantation du maillage dans le parc de la Bempt :

Vivaqua a étudié une proposition de connexion à ciel ouvert depuis le siphon jusqu'au petit bassin du Petit train vert de Forest (PTVF). Une attention particulière a été apportée à l'implantation de son tracé en fonction du positionnement des arbres existants afin que les essences présentes, relevées lors du levé topographique, soient conservées et que leurs systèmes racinaires soient protégés lors des travaux d'aménagements.

Le projet propose la pose d'un tuyau en béton au niveau de l'exutoire du siphon qui se trouve à 2,4m sous le niveau de la Chaussée de Neerstalle. Le reste du maillage pourra être réalisé à ciel ouvert grâce à l'aménagement d'une noue végétalisée. Concernant la partie protégée, la noue traverse le parc des Trois Fontaines de part et d'autre et continue au-delà de la zone classée dans le parc de la Bempt.

Rénovation des bassins du parc des Trois Fontaines, réfection des rocailles :

Les deux bassins possèdent une surface en béton en mauvais état qui laisse se développer la végétation. Il est prévu de faire la réfection de ceux-ci en polyester pour les étanchéifier et assurer la présence permanente d'eau.

Quatre massifs de rocailles sont répartis et en partie enfouis le long des deux bassins, un autre se trouve au milieu du petit bassin. Le petit pont surplombant le grand bassin présente un tablier en béton dépourvu de ses garde-corps, ornementé à l'origine par des rocailles.



Parc des Trois Fontaines : vues du grand bassin et du tablier du pont et vue du bassin ovale (extr. du dossier de demande)

Le petit bassin ovale n'est actuellement pas alimenté en eau et des travaux de rénovation de celui-ci engendreraient l'abattage de deux saules. Vu que le projet ne prévoit pas un apport d'eau vers celui-ci, ce bassin pourrait donc être laissé en l'état et accueillir une faune différente.

Le projet prévoit la réfection du grand bassin et des rocailles qui y sont liées.

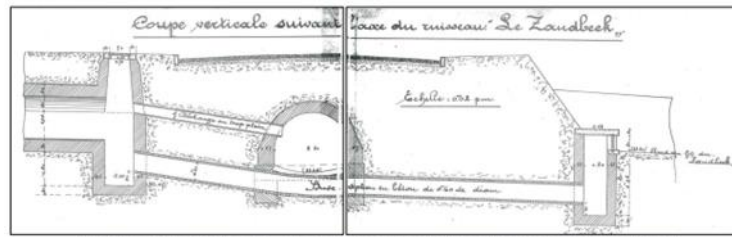
Les gestionnaires du site préconisent les mesures suivantes :

- Augmenter la profondeur des bassins de 1,2 à 1,5 m pour favoriser l'implantation de la faune ;
- Aménager des pentes douces (10 à 20%) et si possible différents paliers ;
- Maintenir une zone en eau permanente ;
- Végétaliser la mare avec des plantes semi-aquatiques ou aquatiques indigènes.

Réaffectation du siphon Chaussée de Neerstalle :

La présence d'un siphon, vraisemblablement conçu au début du 20^e siècle pour permettre le passage d'un ancien ruisseau, le Zandbeek, sous la chaussée de Neerstalle lorsque le Geleitsbeek a été voûté,

offre l'opportunité aujourd'hui de récolter les eaux de pluie provenant de l'amont du sous-bassin versant et de les renvoyer vers un exutoire naturel : l'étang du Bempt.



3 et 4 siphon chaussée de Neerstalle – coupe verticale axe ruisseau le Zandbeek (Archives de la Commune de Forest)

Implantation du maillage dans le parc du Bempt :

La noue végétalisée dont il est question pour l'implantation du maillage dans le parc des Trois Fontaines continuera son tracé jusque dans l'étang du parc du Bempt. Cette noue est interrompue au niveau du Petit Train et remplacée par un caniveau à cause de l'exiguïté de cette zone.

Afin de permettre les autres usages tels que la reprise de la connexion provenant de la pépinière communale, l'accès au site du Bempt à hauteur de la rue de Lusambo et le passage sous les rails du Petit Train, le projet propose la pose de caniveaux de section 20 x 30 cm. Le projet propose également de réaliser un passage à gué en pavés de porphyre dans la noue afin de laisser un accès plus aisé à la pépinière communale.

La noue de saule têtards existante récoltera les eaux pluviales temporisées de la future école avant de les rediriger vers l'étang.

L'exutoire de régulation existant sera restauré et conservé en attendant l'aménagement ultérieur d'un nouvel exutoire direct vers la Senne et indépendant du réseau d'égouttage.

Reprise des eaux de la rue de Lisala via la pépinière communale :

Le projet propose la reprise des eaux de ruissellement provenant de la rue de Lisala. Cette connexion transitera par la parcelle appartenant à Vivaqua rue de Lisala (actuellement utilisé comme parking par le secteur Lusambo) et par une parcelle régionale reconvertie en pépinière gérée par la Commune, avant de rejoindre la connexion provenant du grand bassin du parc des Trois Fontaines. Le bassin se trouvera hors de la zone de protection mais sa connexion avec la noue se fera au sein du site classé.

Le projet intègre également un bassin de rétention à ciel ouvert (décantation/phytoremédiation), destiné à favoriser une dépollution des eaux avant qu'elles ne soient renvoyées vers le petit bassin du Petit Train. Cet espace situé dans la pépinière communale permettra de cultiver différents types de plantations pour les autres jardins de pluie implantés dans la commune et d'expérimenter leur résistance aux pollutions, aux périodes de sécheresse et d'inondation, aux différentes saisons,...

Réaménagement de l'étang du Bempt :

L'état général de l'étang du Bempt peut être caractérisé actuellement comme mauvais. On constate un envasement important, des berges sont érodées et dégradées, la faune piscicole s'est fortement réduite depuis les crues de novembre 2010 qui ont entraîné un reflux du réseau d'égouttage dans l'étang.

Le projet intègre un reprofilage et un renforcement des berges de manière à augmenter la capacité de stockage. L'étang pourra ainsi faire office de bassin d'orage naturel lors de fortes pluies en accueillant les eaux temporisées provenant des avenues en amont et de l'école du Bempt.

Le projet propose la conservation de la roselière existante, une densification de la végétation et la mise en place d'une clôture permanente de type châtaigner autour de l'étang afin de favoriser le développement d'habitats naturels.

Le projet propose de créer une ou deux zones en platelage de manière à créer des points de vue intéressants plus proches des berges pour le public.

La conservation et la protection des arbres et de la végétation existante ainsi qu'un renforcement de celle-ci autour des étangs et des zones humides participera au développement d'habitat pour des espèces qui, à l'heure actuelle, ont des difficultés à s'implanter sur le site.

Fossé existant à proximité du boulevard de la Deuxième Armée Britannique :

Le projet propose l'aménagement d'une digue étanchéifiée d'environ 1 mètre de haut afin de préserver les potagers d'une éventuelle inondation. Cette digue sera végétalisée en partie amont de type « gazon zone ombragée » et en partie aval de type « prairie fleurie zones inondables ».

Le talus serait aménagé en créant un noyau d'argile recouvert d'une couche de terre arable. Un géofilet ancré sur le talus pourra être ensemencé et planté.

AVIS

De manière générale, la CRMS est favorable à ce projet de maillage bleu, visant à l'amélioration de la qualité des eaux de surface, le maintien d'un environnement propice au développement de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie des riverains et des utilisateurs des parcs. De plus, le tracé du projet évite au maximum de passer par les massifs boisés pour réduire le nombre d'abattage. Le fait que le tracé de la noue passe par les extrémités du site permet d'avoir un impact faible sur la mobilité des utilisateurs du parc. L'aménagement du réseau d'évacuation de la fermette aura un impact visuel quasi nul sur le site classé et permettra de supprimer l'utilisation du puits perdu et d'améliorer la qualité des eaux souterraines superficielles.

Cependant, le projet aura d'autres conséquences, pour lesquelles l'Assemblée émet les conditions suivantes :

- certains des travaux, notamment la réalisation de la tranchée pour la pose du tuyau de béton au niveau du siphon de la chaussée de Neerstalle, impliqueront inévitablement des dégâts aux racines de certains arbres, principalement des érables sycomores. En plus de ne pas utiliser d'engins de chantier dans les massifs boisés et sous la couronne des arbres, l'Assemblée demande de prévoir un système de protection racinaire durant toute la durée du chantier ;
- rénover de la même manière les deux bassins du parc des Trois Fontaines, à savoir le grand bassin et le bassin ovale, bien que la restauration de ce dernier ne soit pas envisagée dans la demande, afin que l'ensemble paysager soit cohérent. Elle demande de soumettre des échantillons de revêtement pour la rénovation de ces bassins à l'approbation de la DPC. En effet, il convient de rénover les deux bassins en garantissant un résultat visuellement identique à leur aspect d'origine (béton), et ce, même s'il faut recourir à un autre matériau que le béton, s'il ne s'avère ne pas être une solution adaptée dans la durée.
- Soumettre à l'approbation de la DPC l'ensemble des techniques de restauration et, là où nécessaire, les compléments d'étude sur l'historique pour permettre de rétablir l'état historique et l'intégrité esthétique des deux bassins du parc des Trois Fontaines.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; mdebacker@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ;
restauration@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels